



**Berne, le 23.02.2024**

---

## **TARIF DES DOUANES SUISSES Tares**

### Etat: 1<sup>er</sup> mars 2024

---

#### **Cette mise à jour contient principalement :**

- l'adaptation des taux du droit suite à la modification de l'ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr ([RS 916.01](#)) ([OFAG](#)):  
Annexe 2, "Droits de douane applicables aux marchés des semences des céréales, des aliments pour animaux, des oléagineux, des marchandises dont les sous-produits de transformation servent à l'alimentation des animaux et des céréales secondaires pour l'alimentation humaine";
- la modification de l'abréviation des offices émetteurs de permis suivants:  
"SECO-BWRP" en "SECO-ESRG" (Contrôle à l'exportation des biens d'équipement militaires) et  
"SECO-BWIP" en "SECO-ESIG" (Contrôle à l'exportation des biens industriels);
- des adaptations dans certaines "Remarques" du Tares;
- des adaptations rédactionnelles.